

25^{ème} RALLYE REGIONAL D'ENVERMEU

26 et 27 Septembre 2020

Dieppe-Rallye

08/07/2020

REGLEMENT PARTICULIER 2020

FFSA
COUPE DE FRANCE **RALLYE**



ASA
PAYS
DE DIEPPE



25^{ème} REGLEMENT PARTICULIER RALLYE REGIONAL D'ENVERMEU

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2020

PROGRAMME - HORAIRES

| | |
|--|---|
| Parution du règlement : | Lundi 20 juillet 2020 |
| Ouverture des engagements : | Lundi 20 juillet 2020 |
| Clôture des engagements : | Lundi 14 septembre 2020 |
| Parution du carnet d'itinéraire : | Samedi 26 septembre 2020 |
| Dates et heures des reconnaissances : | Samedi 26 septembre de 8h30 à 19h |
| Vérification des documents et des voitures : | Samedi 26 septembre de 13h30 à 19h00 |
| Heure de mise en place du parc de départ (gardé) : | dès la fin des vérifications |
| 1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : | Samedi 26 sept. 17h00 à la mairie d'Envermeu |
| Publication des équipages admis au départ : | Samedi 26 sept. 20h00 à la salle des fêtes d'Envermeu |
| Départ du premier concurrent à : | Dimanche 26 sept. 8h00 du Parc fermé à Envermeu |
| Arrivée du premier concurrent prévue à : | Dimanche 26 sept. 16h14 du Parc fermé à Envermeu |
| Vérifications finales ont lieu au Centre Autovision d'Envermeu | |
| Publication des résultats du rallye : | 30 min après l'arrivée de la dernière voiture |
| Remise des prix : | 30 min après le délai de réclamation |

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Pays de Dieppe, Organisateur Administratif et l'association Dieppe-Rallye, Organisateur Technique, organisent les 26 et 27 septembre 2020, avec le concours des moyens techniques mis à disposition par la ville d'Envermeu, un rallye dénommé :

25^{ème} RALLYE REGIONAL D'ENVERMEU

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la ligue numéro.....

Organisateur Technique

| | |
|---------------|--|
| Nom | : Rallye de Dieppe-Normandie |
| Adresse | : 121 Rue de Bonne Nouvelle – 76370 NEUVILLE LES DIEPPE |
| Téléphone | : 02 35 83 23 05 ou 06 69 47 98 45 |
| Email | : dieppe-rallye@orange.fr |
| Site internet | : www.rallye-dieppe.com |

Organisateur Administratif

| | |
|-----------|---|
| Nom | : ASA Pays de Dieppe |
| Adresse | : 121 Rue de Bonne Nouvelle – 76370 NEUVILLE LES DIEPPE |
| Téléphone | : 02 35 85 43 28..... |
| Email | : |

Permanence du rallye

| | |
|----------------------------|---|
| Avant le rallye | : au secrétariat de l'association Dieppe-Rallye..... |
| Pendant la durée du rallye | : au PC course installé dans la Mairie d'Envermeu |

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Président
Membres

Gilles ROUX
Francis LEVAVASSEUR
Angélique BRAURE

Direction de Course :

Directeur de Course Général
Directeur de Course Adjoint « DC VH »
Adjoints à la direction de Course

Mickael LACHERE
Franck MARIE
Jean Pierre LACROIX
Martine PICHELIN

Directeurs de Course délégués :
Epreuves spéciales

GUILLAUME LEGRAND
Jacques COURTIN

Véhicule Tricolore/Autorité
Véhicule 00
Véhicule Balai

Hubert VERGNORY
ARNO VIANDIER
Jean-Pierre DESCHAMPS

Médecins ES

Didier PROD'HOMME
Hervé GALLOIS
Croix Rouge

Commissaires Techniques

JACQUES SALENNE « Resp »
Laurent BRAURE « Resp VH »
Denis THUILHIER
Christophe BOGEMANS

Chargés des relations avec les concurrents (CS)

Sophie GARDIA »Resp »
Myriam MAWDSLEY »Resp VH »

Classements

Rally GT

1.2P. ELIGIBILITE

Le 25ème Rallye Régional d'Envermeu compte pour :

- La Coupe de France des rallyes 2021 coefficient 2

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications se dérouleront le samedi 26 septembre 2020 de la manière suivante :

Groupe N et FN de 13h30 à 15h

Groupe A, FA et R de 14h30 à 16h30

Groupe F2000, GT de 16h à 19h

- Les vérifications administratives auront lieu de 13h30 à 18h00 à la salle des fêtes d'Envermeu.
- Les vérifications techniques auront lieu de 14h00 à 19h00 au Centre Autovision d'Envermeu.

La zone de déchargement des voitures est située à proximité de l'assistance du rallye. Aucun plateau n'est accepté sur la zone d'activités sur laquelle se déroulent les vérifications.

A l'issue des vérifications, un parc fermé obligatoire gardé sera à la disposition des concurrents.

Les vérifications finales éventuelles pour les voitures convoquées seront effectuées au Centre Autovision d'Envermeu. Le taux horaire de la main d'œuvre est de 60 € T.T.C

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 25^{ème} Rallye Régional d'Envermeu doit adresser au secrétariat du rallye :

Dieppe-Rallye
121 Rue de Bonne Nouvelle
76370 NEUVILLE-LES-DIEPPE

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 14 septembre 2020 (cachet de la poste faisant foi).

La demande d'engagement dûment complétée doit être accompagnée des documents suivants :

- Copie des licences pilote et copilote
- Copie des permis du pilote et du copilote
- Copie de la licence concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- Autorisation du propriétaire si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- Le montant des droits d'engagement à l'ordre de Dieppe-Rallye

Aucune confirmation ne sera envoyée, la liste des engagés sera à consulter sur le site de Dieppe Rallye www.dieppe-rallye.com

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum. Le nombre maximum de partants ne sera pas supérieur à 150 voitures. Soit 125 modernes et 25 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 25 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 150 équipages au total.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 310 €
Une réduction de 30 euros sera appliquée aux licenciés de l'ASA PAYS DE DIEPPE, à raison d'une par véhicule. (pilote ou copilote)
- sans la publicité facultative des organisateurs : 620 €

Les chèques devront être établis à l'ordre de : Dieppe-Rallye

De part leurs engagements, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents au rallye et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cette année exceptionnelle et délicate pour notre association, les chèques seront mis en banque le jour de publication de liste officielle des engagés soit le Lundi 21 Septembre.

Pour toute demande particulière merci de le notifier lors de votre engagement ou de contacter le secrétariat du rallye.

Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit (fax, mail ou lettre recommandée) avant le début des vérifications sera intégralement remboursé.

3.2.7.P.

Un briefing écrit sera remis aux équipages lors de la remise des carnets d'itinéraires

3.3 ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Un parc d'assistance unique sera mis en place à proximité de la rue de la gare à Envermeu. **Il sera ouvert à partir du Vendredi 25 Septembre de 17h à 20h et le Samedi 26 Septembre à parti de 7h et accessible aux seuls véhicules munis du sticker assistance collé et visible sur le pare-brise . Il est interdit de s'installer sans l'accord du responsable du parc présent sur place.**

La surface attribuée à un concurrent est de 60 m² + 40 m² supplémentaire dans le cas ou plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper. Tout concurrent souhaitant avoir une surface supplémentaire devra en faire la demande avant la clôture des engagements.

4.3.1.2.

Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisé en dehors du parc d'assistance.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.

Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

4.3.2.3P.

Conforme au règlement standard FFSA.

4.7 EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste n°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partie de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de Non-respect

Avant le départ du rallye : mise en conformité

Pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification

ARTICLE 5P. PUBLICITE

5.1 IDENTIFICATION DES VOITURES

Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation avant (520 x 110mm), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur.

5.2 PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative feront l'objet d'un communiqué diffusé avant l'ouverture des vérifications administratives.

Dimension des panneaux de portières 70x50

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 25^{ème} Rallye Régional d'Envermeu représente un parcours de 100.70 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 35,85 km.

Les épreuves spéciales sont : LE BUCQ (ES 1/3/5) : 5,80 km et SAINT-OUEN (ES 2/4/6) : 6,15 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu **uniquement** le samedi 26 septembre 2020 de 8h30 à 19h. **3 passages maxi.** Le carnet d'itinéraire sera disponible à la Mairie d'Envermeu dès 8h00.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble ou combinaison orange
- Commissaire technique : Chasuble noire
- Relation concurrent : Chasuble rouge
- Directeur de course : Chasuble rouge

7.5.17.3.

Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4x4, appareils de levage, etc.) ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la Direction de Course à évacuer des voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces :

Classement général

| 1 ^{er} | 2 ^{eme} | 3 ^{eme} | 4 ^{eme} | 5 ^{eme} |
|-----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| 310 € | 230 € | 170 € | 120 € | 70 € |

Classement par classe (28) (N1 / N2 / N2série / N3 / N4 / A5 / A5K / A6 / A6K / A7 / A7K / A7S / A8 / R1 / R2 / R2J / R3 / R4 / R5 / RC4 / RC5 / F2-11 / F2-12 / F2-13 / F2-14 / GT9 / GT10 / RGT)

| | 1 ^{er} | 2 ^{eme} | 3 ^{eme} | 4 ^{eme} | 5 ^{eme} |
|---------------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Plus de 10 partants | 310 € | 180 € | 140 € | 60 € | 40 € |
| De 6 à 10 partants | 270 € | 120 € | 60 € | 40 € | |
| De 4 à 5 partants | 220 € | 100 € | 50 € | | |
| De 1 à 3 partants | 130 € | | | | |

Classement féminin

| | |
|--------------------|-------|
| Plus de 3 partants | 250 € |
|--------------------|-------|



DEMANDE D'ENGAGEMENT

A retourner à : **DIEPPE RALLYE - 121 Route de Bonne Nouvelle 76370 Neuville-lès-Dieppe**

02 35 83 23 05 ou
06 69 47 98 45

AVANT le : **lundi 14 septembre 2020**

Montant des droits : **310 €** Seules les demandes d'engagement complètement et lisiblement remplies, accompagnées des droits d'engagement et des photocopies des documents décrits dans le règlement, et parvenues avant la date de clôture seront prises en considération

CONCURRENT (ne remplir que si différent du pilote)

| | | | | | |
|---------------------------------|----------------|--------------------------------|-------------|---------|--|
| NOM ou FIRME | | Prénom | Nat | Adresse | |
| Numéro de licence/ code Com/ASA | ASA (en clair) | Tel Portable pendant le rallye | Code postal | Ville | |

PILOTE

| | | | | | |
|---------------------------------|--------------------|--------------------------------|------------------------------|------------|------------------------------------|
| NOM | | Prénom | Nat | Adresse | |
| Numéro de licence/ code Com/ASA | ASA (en clair) | Tel Portable pendant le rallye | Code postal | Ville | |
| Né(e) le | Lieu de naissance | Dépt | Numéro du permis de conduire | Délivré le | Par la préfecture de (département) |
| Club/écurie/team | Téléphone domicile | Téléphone travail | Adresse e-mail | | |

Permis en cours de validité ? Oui Non

COPILOTE

| | | | | | |
|---------------------------------|--------------------|--------------------------------|------------------------------|------------|------------------------------------|
| NOM | | Prénom | Nat | Adresse | |
| Numéro de licence/ code Com/ASA | ASA (en clair) | Tel Portable pendant le rallye | Code postal | Ville | |
| Né(e) le | Lieu de naissance | Dépt | Numéro du permis de conduire | Délivré le | Par la préfecture de (département) |
| Club/écurie/team | Téléphone domicile | Téléphone travail | Adresse e-mail | | |

Permis en cours de validité ? Oui Non

VOITURE ENGAGÉE

| | | | | | | |
|---------------------------|-------|-----------|-------------------------|-------------------------------|---------|---------|
| MARQUE ET TYPE (En clair) | Année | Cylindrée | Couleur(s) dominante(s) | Numéro du passeport technique | Groupes | Classes |
|---------------------------|-------|-----------|-------------------------|-------------------------------|---------|---------|

Fait à : Le

| | | | |
|--|----------------------|------------------|--------------------|
| Nom de la personne mandatée pour représenter le concurrent | Signature concurrent | Signature pilote | Signature copilote |
|--|----------------------|------------------|--------------------|

Si je refuse que l'organisation Dieppe-Rallye utilise des images de ma voiture pour des publications (internet, programmes, visuels,...), je joins un chèque de 1300€ pour mon engagement (Prix correspondant à l'engagement sans la publicité facultative de l'organisateur)

Je refuse

De part leurs signatures, nous déclarons que les informations portées sur cette demande d'engagement sont sincères et véritables. Nous déclarons également connaître les règlements en vigueur, les accepter et les respecter. Nous connaissons les règles interdisant le dopage et accepter les événements compétitifs. Nous déclarons également que le véhicule est conforme à la réglementation technique.

Cadre réservé à l'organisateur

Numéro de Course

Numéro d'ordre d'arrivée

Date d'arrivée

Montant de l'engagement payé

Heure de convoc aux vérifs

Vérifications

GR

CL

Validation technique

Observation

Confidential C